

CONDITIONS GÉNÉRALES DES CONCOURS MUZIKER

I. Dispositions introductives

1. Les conditions générales du concours (ci-après dénommées «CG») sont valables pour les concours organisés sur le site Internet de Muziker, a.s. , sauf indication contraire.
2. Les CG définissent les conditions d'inscription et de participation au concours, d'obtention et de remise du prix au concours, décrivent les droits et obligations des concurrents ainsi que la garantie de la protection des données personnelles conformément à la législation en vigueur sur la protection des données personnelles.
3. L'annonceur du concours est la société Muziker, a.s., Drieňová 1/H, 821 01 Bratislava, République slovaque, enregistrée au tribunal de district. Cour Bratislava I, section Sa, dossier no. 3337 / B, IČO: 35840773, DIČ: 2021680991, en tant qu'exploitant du site Web muziker.com (l'«Annonceur»).
4. Le Concours (ci-après dénommé le «Concours») est toute campagne promotionnelle de l'Annonceur dans laquelle un prix en argent ou non monétaire (ci-après le «Prix») peut être obtenu une fois les conditions remplies.

II. Conditions de participation aux concours

1. Les concours sont ouverts à tous les visiteurs de muziker.com.
2. Les employés de l'annonceur et les membres de leur famille, les employés des personnes ayant coopéré et les membres de leur famille, les partenaires commerciaux qui donnent les prix au concours, organisent, assurent la médiation, parrainent, assurent techniquement ou organisent des concours ne doivent pas participer au concours.
3. Toute personne qui se conforme aux règles de compétition particulières publiées sur muziker.com ou sous toute autre forme appropriée peut participer au concours, sauf si un âge minimum de 18 ans a été spécifié dans les conditions spécifiques du concours ou s'il n'y avait aucune restriction que seules les personnes physiques peuvent participer au concours dans les conditions spécifiques du concours spécifique.

III. Organisation de concours et publication des résultats

1. Les conditions spécifiques de la candidature, l'objet du concours, le déroulement du concours et le mode d'évaluation du concours sont annoncés par l'Annonceur en les publiant sur le site muziker.com selon les règles spécifiques du concours spécifique.
2. Si la condition du concours est l'achat de biens ou de services dans le délai fixé comme durée du concours, cette condition n'est réputée remplie qu'après l'envoi de la commande et après le paiement. dans le cas d'un virement autre qu'en espèces, le moment du paiement est réputé être le moment où les fonds sont crédités sur le compte de l'annonceur).

IV. Conditions pour gagner le prix

1. Le gagnant est la personne qui a dûment et avec le plus de succès rempli toutes les règles de compétition spécifiques de la compétition, ou a été tirée au sort, ou a été désignée conformément aux règles de compétition spécifiques, ou a été déclarée gagnante selon les règles de compétition spécifiques et données nécessaires à l'identification correcte et sans équivoque de sa personne dans le but de réaliser les droits et obligations dans ces conditions.
2. Sauf indication contraire des règles spécifiques d'un concours spécifique, il est possible de participer au concours à chaque achat. Sauf indication contraire des règles de concurrence spécifiques, il vous suffit de saisir un code unique dans votre note d'achat et vous êtes dans le jeu! Afin de participer au concours, nous devons traiter votre numéro de commande. À cette fin, si vous choisissez librement de participer au concours, l'opérateur - MUZIKER as, ayant son siège social à Drieňová 1/H, 821 01 Bratislava, IČO: 35840773 (ci-après dénommé «l'opérateur»), traitera votre numéro de commande. et vos coordonnées - e-mail et numéro de téléphone au sens de l'art. 6 par. 1, par. f) Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données et abrogeant la directive 95/46 / CE (Données générales Règlement de protection). Vos données personnelles seront traitées par l'opérateur afin d'enregistrer votre participation au concours, d'évaluer le concours lui-même et de vous contacter pour attribuer le prix. L'Opérateur

traitera vos données personnelles pendant la durée de l'évaluation du concours et si vous devenez gagnant, jusqu'à la remise du prix. Dans le même temps, nous vous informons que si vous devenez vainqueur du concours, votre numéro de commande sera publié sur notre site Internet. En tant que personne concernée, vous avez le droit de vous opposer à tout moment à un tel traitement. Toutes les informations concernant la protection des données personnelles, y compris vos droits en tant que personnes concernées, sont disponibles sur notre site Internet dans la section "Confidentialité".

3. Le numéro de commande du gagnant du concours sera publié sur le site Internet de l'opérateur après l'évaluation du concours. À cet effet, nous traitons votre numéro de commande conformément à l'art. 6 par. 1, par. f) du règlement général sur la protection des données. En tant que personne concernée, vous avez le droit de vous opposer à tout moment à un tel traitement.

4. Le prix n'est pas transférable et appartient uniquement au gagnant. Si le gagnant ne peut pas reprendre le prix (en reprenant les biens, les services, en participant à l'événement, en réclamant une remise ou un autre avantage, etc.), le prix expire et le gagnant n'a droit à aucune compensation. Le gagnant n'a pas le droit de désigner lui-même un suppléant. Le gagnant sera désigné par l'annonceur par tirage au sort ou l'annonceur sera désigné comme gagnant dans l'ordre du deuxième participant ayant remporté le plus de concours.

5. Le droit de gagner expire également si le gagnant ne respecte pas une obligation imposée par les conditions générales et / ou particulières d'un concours particulier, ou s'il agit à l'encontre des bonnes mœurs (à condition de fournir de fausses données, obtenu le prix en commettant une fraude, etc.) ou s'il n'a pas récupéré le prix dans le délai convenu et n'a pas demandé de le prolonger auprès de l'Annonceur dans un délai spécifié pour des raisons justifiables.

V. Termes et conditions pour la remise des prix

1. L'annonceur contactera le gagnant par e-mail ou par téléphone et lui fournira une spécification pour l'attribution du prix. Si la nature du prix l'exige, le gagnant est tenu de fournir une assistance pour l'acceptation ou le remboursement du prix.

2. Sauf si l'annonceur en a convenu autrement avec le gagnant ou si les conditions et la nature du concours n'impliquent aucune autre condition pour recevoir le prix, le prix sera remis au gagnant par courrier.

3. L'annonceur ne sera pas responsable des défauts dans la livraison des gains encourus lors de la livraison par courrier. Toute réclamation résultant d'un dommage à la livraison, ou en cas de non-remise du prix, l'annonceur passera au gagnant.

4. Dans le cas où les prix seraient remis au concours par le partenaire commercial ou remis aux gagnants via une société de messagerie, le gagnant reconnaît que ses données personnelles seront fournies au partenaire commercial ou à la société de messagerie afin d'identifier le gagnant pour la remise des prix. Les données personnelles suivantes seront fournies: nom, prénom, adresse incluant le pays, le numéro de téléphone, l'adresse e-mail ou autre selon le type ou la nature du prix. Les données d'identification fournies sont fournies au partenaire commercial sous forme électronique et à la société de messagerie sous forme écrite et électronique; un partenaire commercial ou une entreprise de messagerie peut en disposer uniquement dans le but d'identifier le gagnant pour la remise du prix et conformément au règlement général sur la protection des données. Nous avons des contrats avec nos partenaires commerciaux pour le traitement des données personnelles et sommes tenus de prendre les mesures de sécurité, techniques et organisationnelles appropriées.

VI. Imposition des gains

Le Gagnant reconnaît que, selon sa forme, sa valeur et son pays de résidence, les gains peuvent être soumis à une imposition obligatoire ou au règlement du prélèvement à une compagnie d'assurance maladie ou autre en vertu de la législation applicable de ce pays.

VIII. Provisions finales

1. L'annonceur se réserve le droit de modifier, de changer les conditions générales des concours promotionnels ou d'annuler complètement le concours pour des raisons commerciales, de tiers ou de force majeure. L'annonceur s'engage à informer les clients en temps voulu de toute modification des conditions générales des concours promotionnels.
2. L'annonceur se réserve le droit de rembourser le prix du concours pour un prix du même type ou équivalent.
3. Le participant n'a pas droit au remboursement des frais liés à sa participation au concours.
4. Les présentes conditions générales des concours entrent en vigueur le 10.1.2020.